



Loyer préavis donné

Par **Willymew**, le **27/03/2020** à **14:36**

Je quitte mon appartement suite à une perte d'emploi et ne pouvant plus honorer mon loyer. Je dois donc retourner vivre chez mes parents. Mais à cause du confinement coronavirus je suis bloqué dans le logement dans lequel je ne peux plus honorer le loyer. Ma question est-je dois-je payer le loyer en intégralité sachant que j'ai posé mon préavis suite à ma perte d'emploi et manque de moyen pour honorer le loyer et vous remerciant

Par **janus2fr**, le **28/03/2020** à **11:31**

Bonjour,

Si vous continuez d'occuper le logement après la fin du préavis, vous êtes bien redevable, non plus du loyer, mais d'une indemnité d'occupation (de même valeur). Ceci jusqu'à libération du logement et restitution des clés lors de l'état des lieux de sortie.

La loi ne tenant pas compte de cette période de confinement, peut-être que des dispositions particulières seront prises par le gouvernement pour les cas comme le votre (qui commencent à se multiplier), mais pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Par **Willymew**, le **28/03/2020** à **11:49**

Je vous remercie de vos renseignements mais c'est vrai que dans ma situation c'est compliqué vu que j'ai perdu mon emploi et je ne peux plus honorer mon loyer. En vous remerciant